

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 30 (1942)

**Heft:** 614

  

**Nachruf:** Mme Schmidt-Stamm

**Autor:** M.F.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

titudes des pasteurs qu'ils soient hommes ou femmes, les uns remplissant mieux leur mission par la parole, la prédication, le culte public, les autres par la cure d'âme individuelle. Généraliser ce domaine comme en tant d'autres est une erreur profonde: et d'ailleurs Mme Bard a, avec raison, relevé combien l'aspect du pastorat féminin varie d'un pays à l'autre, d'un canton ou d'une ville à l'autre, d'une Eglise à l'autre, et combien par conséquent, des jugements massifs sont dangereux et faux.

Un échange de vue très nourri a terminé cette intéressante séance, au cours duquel divers aspects du problème furent encore évoqués, des détails et des renseignements donnés sur la situation des femmes pasteurs en d'autres cantons et en d'autres pays. Et l'on ne manqua pas de rappeler comment, dès ses débuts, l'Association pour le Suffrage féminin s'est intéressée à cette question, puisque, non seulement elle a fait campagne en 1928 pour l'introduction du pastorat féminin à Genève, mais qu'encore elle fut l'une des premières à poser le problème chez nous: c'est en effet aussi dans l'une de ses séances mensuelles

## Une artiste de chez nous :

Juliette Matthéy de l'Etang

Rue des Chaudronniers, Genève, une vieille maison avec porte sculptée, un atelier où l'on voudrait tout voir à la fois, où la diversité des objets s'équilibre en une heureuse harmonie. Et d'emblée, l'impression dominante s'impose d'un art décoratif qui trouve ses moyens d'expression dans les procédés les plus variés, où l'imagination de Mme Matthéy se meut avec une égale aisance.

Voici des miniatures : finesse et précision technique, sujets classiques traités dans un esprit moderne de simplification. Et là, ce sont des illustrations charmantes de livres avec page de garde où vous séduit la grâce des animaux bondissant dans les jungles.

Il y a les batiks, dont celui, si décoratif, reproduit ci-contre, et les broderies : celle, entre autres, exécutée par les élèves de l'Ecole ménagère — car Mme Matthéy y enseigne à côté de ses classes de Beaux-Arts — d'après les modèles et sous la direction du professeur. Le sujet choisi représente les signes du zodiaque brodés en blanc sur un très fin tissu bis — sujet éternel renouvelé par la fantaisie.

Enfin, nous admirons les grands panneaux décoratifs. Là encore, les procédés varient : le batik, telle la tenture ci-contre qui se trouve au Musée de Genève, ou celle intitulée Vacances où fleurit un exotisme luxuriant, quoique d'une rigoureuse composition. Evasion vers la vie de plein air, l'épanouissement au soleil. Des maisons, une plage dorée, évasion encore. Evasion, la si belle tenture inachevée, brodée celle-là, où l'on voit une jeune femme au pied d'un arbre, à l'orée d'une forêt. C'est là qu'on peut apprécier mieux encore un talent qui voit dans la perfection technique un moyen et qui jamais ne se laisse dominer par elle. Les tons précieux et chauds des trones, assourdis vers le haut, s'éclaircissent graduellement jusqu'au bas, jusqu'aux élégantes ombellifères allées.

En quittant Juliette Matthéy, nous sentions que cette visite au milieu de tant d'objets d'art si variés avait été, pour nous aussi, une évasion — évasion lumineuse, réconfortante de la sombre réalité.

PENNELL.



## Publications reçues

NOËLLE ROGER : *Larmes d'enfant*. Nouvelle édition. Victor Attinger, Neuchâtel-Paris. 1 vol. broché : fr. 3.50 ; relié : fr. 6.50.

Retrouver un livre ancien et le relire avec le même plaisir après quelque trente ans, sans éprouver aucune déception, est une joie bien rare. Aussi remercions-nous Mme Noëlle Roger de nous l'avoir donnée en rééditant une œuvre de sa vingtième année: *Larmes d'enfant*.

Pour les jeunes femmes de cette génération, rappelons brièvement l'histoire du petit Richard, tendrement choyé par sa mère et qui reste inconsolable de la mort prématurée de celle-ci. Il a huit ans. Il connaît mal son père, absorbé par des

## IN MEMORIAM

Mme John Berguer

C'est avec le sentiment de la plus chaude sympathie que nos lecteurs apprendront le deuil cruel qui vient de frapper M<sup>lle</sup> Renée Berguer, administratrice de notre journal. Bien que depuis quatre ans, presque jour pour jour, l'état de santé de sa mère laissât toujours moins l'espoir d'une guérison, même partielle, chacun de nous qui a passé par la même douloureuse épreuve sait que le coup de l'irréparable est, malgré tout ce que l'on a pu prévoir, un coup de brutale surprise auquel notre être le plus intime se refuse à croire, et devant lequel nous restons aussi désespérés que si jamais nous n'y avions pensé...

M<sup>lle</sup> Berguer était une femme d'une amabilité charmante et dont la bonne grâce maternelle réchauffait le cœur de celles qui l'approchaient. Sans être féministe elle-même, elle portait un intérêt très vif à notre journal depuis que sa fille en avait pris en main l'administration, et collabora fréquemment à ses travaux, l'aidant et la secondant dans ces multiples besognes minutieuses et exactes de collationnement de listes, de révision d'adresses, de classements d'abonnés, etc., besognes souvent lassantes quand elles ne sont pas accomplies dans la joie du travail à deux. Et

elle sut aussi créer autour de sa fille cette atmosphère de tendresse compréhensive et de chaleur de cœur où il fait si bon se réfugier pour oublier les coups de la vie, et dont l'on sent toujours si cruellement le vide lorsque, après avoir eu le privilège de la connaître, on a l'amertume d'en être privé à tout jamais...

Notre journal dit ici sa sympathie, toutes ses pensées d'affection et de sympathie, certain d'être en cela l'interprète de tous ses lecteurs, collaborateurs et amis.

E. G.

Mme Schmidt-Stamm

Nous apprenons avec regret le décès à l'âge de 75 ans de M<sup>me</sup> Schmidt-Stamm (Zurich), présidente d'honneur de la Société d'Utilité publique des femmes suisses, et qui mérita bien ce titre par une activité de plus de 25 ans pour cette Société féminine, aux destinées de laquelle elle présida comme présidente centrale pendant 7 ans. Ce fut, en effet, à elle qu'échut la tâche lourde et difficile de succéder à M<sup>lle</sup> Trussel à la tête de cette vaste Association, à l'activité à la fois pratique et patriotique, et son jugement sûr, son amabilité, sa bonté de cœur en avaient fait une personnalité à laquelle de nombreux milieux féminins doivent beaucoup de reconnaissance.

M. F.

que, voici plus de vingt-cinq ans de cela, le professeur Fulliquet défendit avec chaleur et éloquence le principe du pastorat féminin, que quelques-unes de ses auditrices, bonnes suffragistes cependant, hésitaient à soutenir... L'« Idée » a tout de même marché !

E. G.

## Un singulier arrêté

Munis ou non de pleins pouvoirs, nos gouvernements cantonaux édictent à tour de rôle des arrêtés et des décrets dont le moins que l'on puisse dire est que leur inspiration d'ordre autoritaire aurait gagné à être démocratiquement soumise à une libre discussion. Tel est le cas, notamment, de l'arrêté qui vient de prendre le Conseil d'Etat du canton de Genève concernant « la recherche et l'hospitalisation par contrainte des vénériens associés ».

Car, et tout d'abord, pourquoi s'attaquer à ces sujets précisément quand, à Genève et grâce à l'emploi de nouvelles méthodes thérapeutiques, les maladies vénériennes sont en régression marquée ? Il suffit de consulter pour s'en convaincre des rapports aussi facilement accessibles au grand public que celui de la Croix-Rouge genevoise ou de l'Assistance publique ; les deux dispensaires antivénériens n'ont vu en 1940 aucune syphilis primaire et le Service dermatologique n'en a rencontré que 31. Même donc, si le dit arrêté préconisait des méthodes applicables et approuvées, il ne pourrait éviter d'arriver comme grêle après vendange : ce qui, certainement, enlève un grand poids à son autorité.

Mais, de plus, les dispositions qu'il instaure, sont, même aux yeux de profanes, si singulières qu'il est impossible de ne pas émettre de doutes sur leur efficacité. En effet, qui son article 2 charge-t-il de signaler des vénériens

pour les obliger à se faire soigner ? non seulement des médecins ou des directeurs d'hospices, mais — et nous citons textuellement — des maîtres d'hôtels et des logeurs ! Comment, et en vertu de quelle intuition dévotieuse, ceux-ci pourront-ils déterminer que tels ou tels de leurs clients sont atteints de ces maladies ? alors que ce diagnostic exige, non seulement des connaissances médicales approfondies, mais encore des épreuves de laboratoires ? Disons-le franchement : cette disposition serait ridicule si elle n'était pas dangereuse : dangereuse parce qu'elle prête à des dénonciations, à des calomnies, et peut être trop facilement employée au service de vengeance personnelles. L'on peut en dire autant de l'article 5 du même arrêté, qui charge la police « de rechercher les malades » : comment s'y prendront ces braves agents pour déterminer que celui-ci est vénérien et que celui-là ne l'est pas ? et ces conduites forcées à l'hôpital dont l'arrêté leur donne la compétence ne risqueront-elles pas d'être arbitraires et par cela même redoutables ? Et l'article 4, qui admet la dénonciation, il est vrai, en la baptisant euphémiquement du verbe « signaler » ! constitue une disposition trop grave pour que des protestations ne s'élèvent pas immédiatement.

Enfin, si l'on ne peut donc que repousser énergiquement les différentes mesures de cet arrêté, il faut d'autre part encore regretter très vivement ses lacunes : rien en effet n'y est prévu de ces mesures d'ordre social, qui se sont révélées si efficaces dans de nombreuses villes de France, et plus près de nous à Lausanne, grâce au concours d'assistantes sociales spécialisées, chargées, elles, de rechercher les malades, et de les amener à entreprendre ou à continuer leurs traitements. Il y a des années que le Cartel d'Hygiène sociale et morale demande l'institution à Genève d'un poste de ce genre : ce n'est pas cet arrêté

d'inspiration policière et tracassière, qui va rapprocher la date de sa création !

Nous croyons cependant savoir qu'il a soulevé une vive désapprobation dans certains milieux médicaux et juridiques, ces derniers faisant valoir qu'il porte atteinte à la liberté individuelle garantie par la Constitution cantonale. Le Cartel genevois H. S. M. a, lui aussi, protesté auprès du Conseil d'Etat : puissent ces efforts être soutenus par l'opinion publique, trop souvent indifférente à l'égard des questions de cet ordre, dont l'importance est pourtant si grande, aussi bien au point de vue de la morale publique qu'à celui des garanties de nos libertés.

M. F.



## DE-CI, DE-LÀ

Des femmes alpinistes...

Le Club alpin allemand a admis pour la première fois des femmes à passer les examens de guides de montagne. Toutes celles qui se sont présentées ont brillamment subi les épreuves qui leur étaient imposées, et pourront donc désormais fonctionner comme guides.

... aux aviatrices

L'aviatrice américaine Arlene Davis vient d'obtenir le brevet de pilote 4 M, qui jusqu'à présent n'avait encore été attribué à aucune femme. Ce brevet lui donne le droit de piloter partout tous les modèles d'avion existant, à l'exception du fameux Clipper de l'Océan.

Mise au point.

M<sup>lle</sup> V. de Goumois, à qui nous devons les deux très intéressants articles sur la vente à tempérament publiés dans nos deux derniers numéros nous prie de dire, en réponse à une correspondance reçue, que « si son premier exemple évalue à 90 fr. 25 par an les intérêts d'un solde débiteur de 310 fr. 80, il doit être bien entendu qu'il s'agit là, non seulement des intérêts purs et simples, mais encore de ceux qui sont en retard depuis 1937, date de l'achat à tempérament d'un mobilier ».

A l'Ecole d'interprètes de l'Université de Genève.

Une intéressante statistique que nous avons sous les yeux nous montre combien forte a été, durant le semestre d'hiver 1941-1942, la participation féminine à cette Ecole, dont nous avons annoncé l'ouverture l'été dernier. En effet, sur 29 élèves réguliers, de nationalité suisse, 24 ont été des femmes, et sur 56 élèves libres suisses on compte 44 femmes, ce qui donne, pour les élèves de notre pays, un chiffre de 68 femmes sur un total de 85 élèves. La même proportion se retrouve à peu près en ce qui concerne l'élément étranger : 45 élèves femmes pour un total de 66 élèves.

En ce qui concerne la répartition par cantons de cet élément féminin, c'est Genève qui a fourni la plus forte part, ce qui est bien naturel : 9 élèves régulières sur 10, et 22 élèves libres sur 24. Vaud, Bâle, Berne, Neuchâtel viennent ensuite. Chez les étrangers, c'est l'élément germanique qui domine de beaucoup.

soucis d'affaires. Pour des raisons de santé, la chère maman a quitté Tunis où ils habitaient et cette séparation a brouillé les souvenirs de l'enfant. Lorsqu'il rejoint son père à Paris, le sévère visage qui l'accueille glace son élan de tendresse. M. Coulon aime son fils, mais à sa manière, froide et lointaine. Il veut l'élever sévèrement « afin d'en faire un homme libre et fort... qui n'empoisonne pas son bonheur ni celui des autres ». Pourtant toute la force d'âme du petit garçon lui vient de sa mère dont le cœur battait au même rythme que le sien. Elle disciplinait son caractère violent à force d'amour. C'est là, semble-t-il, l'erreur pédagogique fondamentale que l'auteur veut mettre en lumière.

L'approche de ce père morose, fermé à toute expansion, n'apporte au petit orphelin qu'une insurmontable crainte. Il puise son courage, son fervent désir d'être « sage » dans le souvenir de sa Chérie qui, présentant le cruel avenir, lui fit promettre d'aimer son père. Il a difficilement accepté l'idée de la mort et de l'inéluctable séparation : le corps reposant en terre, mais l'âme immortelle demeurant dans la Lumière, dans le grand mystère qu'on nomme le Ciel ! Sa maman l'attend là-haut ! Cette idée le possède. Et lorsqu'il souffre, se débattant contre les terribles atteintes de la diphtérie — contractée, peut-être volontairement, en approchant les enfants contaminés de la concierge — il ne se défend pas... Maman ! C'est son dernier mot.

Une intense mélancolie se dégage de ce joli livre dont certains détails nous reportent à l'époque de notre propre jeunesse, où les petits garçons, comme les fillettes, portaient les che-

veux longs ! Mais c'est une émotion sans amertume, que rachètent les réparties charmantes du petit Richard ainsi qu'une psychologie vraie dans tous les temps. Nous y trouvons en germe les qualités de l'écrivain d'aujourd'hui. C'est un livre de promesses. Et celles-ci — on le sait trop bien pour que nous insistions — furent largement réalisées.

R. G.

Elisabeth BEREND : *Das goldene Land*. « Vita Nova » Verlag, Luzern 1942.

Ce petit volume bleu qui sort tout frais avec les œufs de Pâques, ce sont des souvenirs d'enfance, sans doute quelque peu romancés. Ils forment la trame de dix-sept chapitres aux titres aussi variés qu'attrayants pour qui sait aimer les petits et les comprendre.

Libre au but éducatif évidemment, mais qui n'a jamais figure de prêche ; peut-être est-il, à notre goût de Latins, un tantinet sentimental ; il rachète largement ce tort (si c'en est un) par de l'humour, par une imagination pleine d'inventions charmantes sous lesquelles la morale se glisse sans provoquer l'ennui.

Amour de la patrie, de la famille, de tout ce qui est bon, noble, généreux, voilà ce qui est inculqué au jeune lecteur suisse à travers les péripéties d'une année d'existence, qui constituent le plus riche chantier d'apprentissage de la vie pour un frère et une sœur, inséparables amis.

Rien d'extraordinaire dans tout cela : c'est très vivant, très réel, poétisé par l'esprit qui l'anime, et ce qu'il faut y admirer surtout, c'est à la fois le naturel et l'habileté avec quoi sont amenées toutes les situations en vue d'éclairer tels cas de conscience, d'exposer — non pas toujours de ré-

soudre — tels problèmes humains. Si l'auteur est dans l'enseignement — ce que nous ignorons — on ne peut que féliciter ses élèves d'avoir en elle un guide aussi clairvoyant.

M.-L. P.

Dr. WINKELMANN : *Une pierre d'angle de notre édifice social*. 1 fort volume. Imprimerie Kundig, Genève.

Avez-vous perdu toute confiance en l'humanité ? Croyez-vous les hommes voués éternellement aux luttes meurtrières et les femmes incapables d'améliorer la situation ? Alors, lisez ce livre ?

Vous y verrez comment, dès l'automne 1914, la « Société des Femmes Zurichaises pour Restaurants sans alcool », la « Ligue Suisse des Femmes Abstinences », et d'autres groupements antialcooliques, fondèrent la Ligue pour le « Bien du Soldat ». Cette ligue, dotée par une bienfaitrice d'un capital de 2000 fr., chargea M<sup>lle</sup> Spiller, sa directrice, d'installer pour la troupe, des foyers sans alcool, partout où la chose serait nécessaire. M<sup>lle</sup> Spiller s'assura promptement l'appui de hautes personnalités militaires et se mit à l'ouvrage. Elle-même et ses collaboratrices devaient être un peu fées, car, à leur coup de baguette, des foyers confortables surgissaient dans les lieux les plus isolés, les plus démunis ; un hangar, une porcherie ou un poulailler se transformait en un local accueillant, pourvu de meubles et de vaisselle, fourni de nourritures appétissantes, de papier à lettres, de livres, de journaux, fleuri par les soins d'une mère de famille entendue et souriante.

Et l'œuvre se développa si bien qu'en 1918, elle avait installé près de 1000 foyers ! Après la guerre, la Ligue se trouvait à la tête d'un person-